

# Vous avez des difficultés à payer votre loyer ?

et n'êtes pas suivis par les services sociaux ?

**Nos conseillers sont là !**



Faites le point sur votre situation.  
Bénéficiez d'un accompagnement  
juridique et social individualisé,  
adapté et GRATUIT.

# Les missions des conseillers

1

Entrer en contact  
avec vous.

2

Établir un bilan juridique et social  
de votre situation.  
Analyser les difficultés  
que vous rencontrez.

3

Faire le point sur  
vos droits et les aides  
dont vous pourriez bénéficier.

Vous aider à trouver des solutions  
et vous orienter vers les bons  
interlocuteurs.

4

Vous expliquer  
les étapes de la procédure.

5

Aborder avec vous, si nécessaire,  
la question du logement et  
du surendettement.

6

Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL et vous offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.